

DA 637 - 15.04

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La place du Lignon nécessite une réfection des revêtements de sol, principalement constitués de pavés en béton. Saisissant cette opportunité, nous souhaitons au préalable revoir l'ensemble des aménagements de la place en se basant sur un projet global pour ne pas se limiter à un simple entretien de l'existant.

Le quartier du Lignon est soumis à un plan de site (PS 29'430 A), ce qui laisse peu de marge de manœuvre quant à la transformation des lieux. Selon le règlement dudit plan de site, d'une manière générale les aménagements extérieurs doivent être préservés. A noter que l'ensemble des arbres existants sur la place est identifié par le plan de site comme alignement d'arbres à conserver ou à recréer en prévoyant un espace plantable adéquat.

Par ailleurs, le projet de réaménagement devra tenir compte de l'usage multifonctionnel de la place, qui accueille une foule d'événements annuels : les forains, la patinoire, le beach-volley, la pétanque, l'écran géant, la fête du 1er août, il s'agira également de tenir compte des accès SIS, des livraisons pour la salle des fêtes, des besoins de stationnement, etc.

En outre, l'écoulement des eaux de surface et son réseau d'évacuation (grilles et canalisations) ainsi que l'état sanitaire des arbres et la qualité du sol nécessaire à leur bon développement seront aussi intégrés à la réflexion globale du projet. L'éclairage public de la place sera également inclus à la réflexion et une coordination avec SIG sera organisée pour évaluer la situation actuelle et élaborer des propositions.

Périmètre du projet

Le périmètre restreint du projet s'étend sur l'ensemble de la place du Lignon (parties est et ouest), y compris les accès SIS le long du restaurant au sud et par l'arrière au nord. L'aménagement devra intégrer les espaces situés le long des bâtiments existants, en particulier devant l'église et le temple, sur fonds privé.

Le périmètre de réflexion élargi intègre l'ensemble du secteur des équipements localisés sur le pourtour de la place du Lignon (centre commercial, école, salle des fêtes, églises...). Les propositions d'aménagement de la place proprement dite seront ainsi mises en relation avec le quartier.

Phase 1 – Concept d'aménagement

- Relevés et observations sur place
- Analyse et diagnostic de la situation en collaboration étroite avec la commune
- Etude de variantes de concept d'aménagement, esquisses
- Coordination avec les services communaux (Voirie, services des Espaces verts et du Génie civil)
- Consultation bilatérale des principaux partenaires (le Service des monuments et des sites (SMS), le Comité central du Lignon (CCL), association d'habitants, privés)
- Estimation sommaire des coûts à +/- 20%
- Présentation à la commune, au Conseil administratif et à la Commission
- Présentation à l'ensemble des partenaires

Phase 2 – Etude d'avant-projet

- Elaboration de l'avant-projet
- Coordination avec la commune, le Service des monuments et des sites (SMS), le Comité central du Lignon (CCL) et l'association des habitants
- Coordination avec SIG pour l'éclairage public
- Consultation de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU)
- Devis général à +/- 10%
- Expertise sanitaire de la végétation
- Présentation à la commune, au Conseil administratif et à la Commission
- Présentation publique

Budget

Honoraires phase 1 – Concept d'aménagement	CHF	17'500.00
Honoraires phase 2 – Avant-projet	CHF	27'500.00
Relevé altimétrique par un géomètre	CHF	4'000.00
Frais	<u>CHF</u>	<u>700.00</u>
Total HT	CHF	49'700.00
TVA 8%	CHF	3'976.00
Total TTC arrondi	CHF	54'000.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Thierry APOTHELOZ
Maire

Vernier, le 13 avril 2015

DA 637 - 15.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder à la réfection des revêtements de sol de la place du Lignon, et l'opportunité qui s'offre de revoir l'ensemble des aménagements de cette place à l'occasion d'un projet global ;

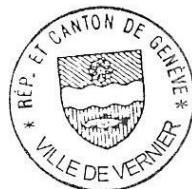
vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 54'000.00 destiné à l'étude du réaménagement de la place du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 54'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir ce crédit d'étude conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude n'était pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude serait amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique n° 62.331.



PLAN DE SITUATION du secteur concerné

